

Allocations familiales

Prestations vaudoises

Type d'allocation	Montant
Allocation de naissance / adoption L'allocation est multipliée par le nombre d'enfants en cas de naissances ou d'adoptions multiples	CHF 1'500.-
Allocation pour enfant (0 à 16 ans révolus) par enfant dès le troisième enfant, par enfant	CHF 200.- / mois CHF 370.- / mois
Allocation de formation professionnelle (16 à 25 ans révolus) par enfant dès le troisième enfant, par enfant	CHF 250.- / mois CHF 420.- / mois
Allocation d'incapacité de gain	CHF 250.- / mois

Prestations autres cantons

Canton	Allocation pour enfant (0 à 16 ans révolus)		Allocation de formation professionnelle (16 à 25 ans révolus)		Allocation de naissance / adoption
	par enfant	dès le 3 ^e enfant	par enfant	dès le 3 ^e enfant	
AG	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
BL	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
BS	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
BE	CHF 230.-	-	CHF 290.-	-	-
FR	CHF 230.-	CHF 250.-	CHF 290.-	CHF 310.-	CHF 1'500.-
GE	CHF 300.-	CHF 400.-	CHF 400.-	CHF 500.-	CHF 2'000.- ³
GR	CHF 220.-	-	CHF 270.-	-	-
JU	CHF 250.-	-	CHF 300.-	-	CHF 850.-
LU	CHF 200.- ¹	-	CHF 250.-	-	CHF 1'000.-
NE	CHF 200.-	CHF 250.-	CHF 280.-	CHF 330.-	CHF 1'200.-
SG	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
SH	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
SO	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
SZ	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	CHF 1'000.- ⁴
TG	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
TI	CHF 200.-	-	CHF 250.-	-	-
VS	CHF 275.-	CHF 375.-	CHF 425.-	CHF 525.-	CHF 2'000.- ⁵
ZG	CHF 300.-	-	CHF 300.- ²	-	-
ZH	CHF 200.- ⁶	-	CHF 250.-	-	-

¹ Dès 12 ans révolus, l'allocation passe à CHF 210.-

² Dès 18 ans révolus, l'allocation passe à CHF 350.-

³ Dès le troisième enfant, l'allocation de naissance passe à CHF 3000.-

⁴ Le régime cantonal prévoit uniquement l'allocation de naissance.

⁵ L'allocation est majorée de 50 % par enfant en cas de naissances ou d'adoptions multiples

⁶ Dès 12 ans révolus, l'allocation passe à CHF 250.-

Allocations perte de gain en cas de service

L'allocation de base correspond à 80% du revenu moyen acquis avant le service.
Il existe également des allocations complémentaires pour frais de garde et d'exploitation.

	Allocation journalière de base sans enfant ¹	Allocation journalière de base avec un enfant	Allocation journalière de base avec plus d'un enfant ²
Ecoles de recrues ou services assimilés ainsi que service normal	CHF 62.-	CHF 98.-	CHF 123.-
Formation pour grades supérieurs	CHF 91.-	CHF 135.-	CHF 152.-
Services d'instruction qui sortent de l'ordinaire	CHF 111.-	CHF 160.-	CHF 172.-

¹ L'allocation journalière maximale pour les personnes sans enfant s'élève à CHF 196.- (recrues CHF 62.-)

² L'allocation journalière maximale pour les personnes avec 3 enfants ou plus s'élève à CHF 245.-

Allocations perte de gain en cas de maternité

Prestations fédérales (maternité uniquement)

L'allocation de base correspond à 80 % du revenu moyen acquis avant l'accouchement.
Le montant maximal de l'allocation s'élève à CHF 196.- par jour pendant 98 jours.

Prestations genevoises (maternité et adoption)

L'allocation de base correspond à 80 % du revenu moyen acquis avant l'accouchement.
Le montant maximal de l'allocation s'élève à CHF 280.- par jour pendant 112 jours.
En cas de maternité, les prestations genevoises complètent les prestations fédérales.
En cas d'adoption, les prestations peuvent être versées au père ou à la mère.

Rentes AVS / AI

Extraits de l'échelle des rentes AVS / AI actuelles

Revenu annuel moyen déterminant	Rente de vieillesse et d'invalidité complète	Rente de vieillesse et d'invalidité veuve / veuf	Rente de survivants et rente complémentaire		
			Veuve / veuf	Rente complémentaire complète	Rente d'orphelin ou pour enfant complète
CHF 13'920.- ¹	CH 1'160.-	CHF 1'392.-	CHF 928.-	CHF 348.-	CHF 464.-
CHF 20'880.-	CH 1'311.-	CHF 1'573.-	CHF 1'049.-	CHF 393.-	CHF 524.-
CHF 22'272.-	CH 1'341.-	CHF 1'609.-	CHF 1'073.-	CHF 402.-	CHF 536.-
CHF 27'840.-	CH 1'462.-	CHF 1'754.-	CHF 1'169.-	CHF 438.-	CHF 585.-
CHF 29'232.-	CH 1'492.-	CHF 1'790.-	CHF 1'193.-	CHF 448.-	CHF 597.-
CHF 34'800.-	CH 1'612.-	CHF 1'935.-	CHF 1'290.-	CHF 484.-	CHF 645.-
CHF 36'192.-	CH 1'643.-	CHF 1'971.-	CHF 1'314.-	CHF 493.-	CHF 657.-
CHF 41'760.-	CH 1'763.-	CHF 2'116.-	CHF 1'411.-	CHF 529.-	CHF 705.-
CHF 43'152.-	CH 1'782.-	CHF 2'138.-	CHF 1'425.-	CHF 535.-	CHF 713.-
CHF 48'720.-	CH 1'856.-	CHF 2'227.-	CHF 1'485.-	CHF 557.-	CHF 742.-
CHF 50'112.-	CH 1'875.-	CHF 2'249.-	CHF 1'500.-	CHF 562.-	CHF 750.-
CHF 55'680.-	CH 1'949.-	CHF 2'320.-	CHF 1'559.-	CHF 585.-	CHF 780.-
CHF 57'072.-	CH 1'967.-	CHF 2'320.-	CHF 1574.-	CHF 590.-	CHF 787.-
CHF 62'640.-	CH 2'042.-	CHF 2'320.-	CHF 1633.-	CHF 612.-	CHF 817.-
CHF 64'032.-	CH 2'060.-	CHF 2'320.-	CHF 1648.-	CHF 618.-	CHF 824.-
CHF 69'600.-	CH 2'134.-	CHF 2'320.-	CHF 1708.-	CHF 640.-	CHF 854.-
CHF 70'992.-	CH 2'153.-	CHF 2'320.-	CHF 1722.-	CHF 646.-	CHF 861.-
CHF 76'560.-	CH 2'227.-	CHF 2'320.-	CHF 1782.-	CHF 668.-	CHF 891.-
CHF 77'952.-	CH 2'246.-	CHF 2'320.-	CHF 1797.-	CHF 674.-	CHF 898.-
CHF 83'520.- ²	CH 2'320.-	CHF 2'320.-	CHF 1856.-	CHF 696.-	CHF 928.-

¹ En-deça de ce revenu, les rentes ne changent plus.

² Au-delà de ce revenu, les rentes ne changent plus.